LES ACTIONS DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS, DE PARTICIPATION DES MEMBRES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL

France Gagnon avec la collaboration de **Sophie Therrien**, de **Roger Noël** et de **Lucienne Simard**

RÉSUMÉ

Cet article apporte un éclairage sur les pouvoirs du Québec en matière d'immigration et les enjeux de la politique d'intégration. Face à la diversité croissante de la population québécoise, des efforts constants, des gestes et des interventions sans cesse renouvelés sont et doivent être faits et entrepris par le Québec. L'intégration et la pleine participation de toutes les citoyennes et de tous les citoyens à la société québécoise sont un processus dynamique auquel le gouvernement du Québec travaille sans relâche.

INTRODUCTION

Les défis auxquels le Québec fera face comme société dans les années à venir se reflèteront dans ses actions prises en matière d'immigration et d'intégration. L'immigration contribue actuellement de manière notable à la croissance de la population en âge de travailler (20-64 ans) et devrait continuer à le faire de façon marquée dans les années à venir. Le Québec, confronté au déclin démographique et à ses conséquences sur le plan économique, culturel et politique, devra continuer à capitaliser sur l'immigration pour soutenir son développement économique. Plusieurs régions du Québec souhaitent attirer un plus grand nombre de personnes formées à l'étranger pour combler leurs besoins de main-d'œuvre.

Pourtant, les personnes issues de l'immigration font encore face à des obstacles qui les empêchent d'accéder au marché de l'emploi rapidement. Certaines Québécoises et certains Québécois des communautés culturelles font aussi face à des préjugés qui les restreignent dans leur participation à la société québécoise et vivent des situations d'exclusion. La situation dans certains quartiers de la métropole où pauvreté rime avec population issue de l'immigration fait aussi l'objet de préoccupations.

Le gouvernement du Québec est toujours à la recherche de nouvelles stratégies ou mesures pour relever les défis d'intégration, de pleine participation et

de rapprochement interculturel. Pour bien saisir l'évolution et l'importance des actions et des gestes posés par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, il est important de définir certains concepts qui sont au cœur d'une intégration réussie des nouveaux arrivants, de la pleine participation des Québécoises et des Québécois des communautés culturelles à la société ainsi que du développement de relations interculturelles harmonieuses.

Ainsi, la notion de communautés culturelles, que l'on retrouve dans l'appellation du Ministère, procède d'un choix fait au début des années 1980 afin de refléter le désir d'une seconde et troisième générations de personnes immigrantes de ne pas être identifiées comme immigrants *per se* ou comme minorités. Ces personnes issues de l'immigration, déjà établies au Québec depuis longtemps, aspiraient à être reconnues comme des Québécoises et des Québécois à part entière. En élargissant la clientèle du Ministère au-delà des nouveaux arrivants pour s'adresser aussi à toutes les personnes issues de l'immigration récente ou non, et, en élargissant le fait même, son champ d'action, le Ministère vise à favoriser la pleine participation de toutes les citoyennes et de tous les citoyens des communautés culturelles à la société québécoise.

Le deuxième concept dont il est important de comprendre la portée est l'approche distincte en matière d'intégration et de diversité que le Québec a développée au cours des dernières années : l'interculturalisme. L'approche interculturelle du Québec, bien qu'elle présente certaines similarités avec le multiculturalisme canadien, se distingue aussi nettement de celui-ci[1]. À l'instar du multiculturalisme, l'approche québécoise reconnaît l'apport culturel des personnes de diverses origines au développement de la société. Elle vise l'égalité et la pleine participation de toutes les Québécoises et tous les Québécois en luttant contre le racisme et la discrimination. L'interculturalisme se distingue pourtant du multiculturalisme canadien en insistant sur l'importance du rapprochement interculturel et de rapports harmonieux entre les cultures, fondés sur l'échange. L'approche québécoise se démarque également en mettant l'accent sur la nécessité d'une convergence culturelle vers une société moderne, pluraliste et dynamique, ayant comme langue commune le français.

Pour bien situer le contexte dans lequel se situent les actions prises par le Québec en matière d'intégration, nous définirons, dans un premier temps, les pouvoirs du Québec dans le domaine de l'immigration ainsi que leur impact sur la composition du mouvement migratoire au Québec. Nous ferons, dans un deuxième temps, un bref survol des services d'accueil et d'intégration actuellement offerts aux personnes immigrantes et des mesures prises pour assurer la pleine participation des personnes issues des communautés culturelles par le Québec et ses partenaires, incluant les services de francisation. Finalement, nous terminerons en faisant état de certaines initiatives récentes visant le développement de relations interculturelles harmonieuses.

LES POUVOIRS DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

La capacité du Québec à intervenir en matière d'accueil, d'intégration et de relations interculturelles est tributaire du cadre légal et politique qui le balise. Nous poserons d'entrée de jeu ce cadre en abordant deux documents essentiels pour définir la position du Québec en matière d'immigration et d'intégration : l'Énoncé de politique de 1990 et l'Accord Canada-Québec de 1991. Nous esquisserons ensuite un bref portrait de la composition de l'immigration au Québec qui varie selon les critères de sélection adoptés par le Québec.

L'ÉNONCÉ DE POLITIQUE DE 1990

Conscient de l'apport majeur que l'immigration peut avoir pour mener à bien les grands défis du développement démographique, économique, linguistique et culturel de la société québécoise, le gouvernement du Québec s'est doté en 1990 d'un Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration intitulé *Au Québec pour bâtir ensemble.* Cet énoncé donne les paramètres du modèle d'intégration que le Québec adoptera pour les années à suivre.

L'intégration y est présentée comme un « contrat moral » qui repose sur l'adhésion volontaire des parties impliquées afin de réussir le processus d'intégration. Par ce contrat moral, d'un côté, le gouvernement s'engage à soutenir la personne immigrante dans son processus d'intégration en lui offrant des services d'aide à l'accueil, à l'installation et à l'adaptation, incluant des cours de français pour les personnes immigrantes adultes non francophones dans un contexte où la personne immigrante aura accès à la pleine citoyenneté juridique après trois ans de séjour au pays[2]. Ce projet est appuyé tant par la participation concertée des institutions communes à l'ensemble des citoyens que par les organismes de la société civile et les citoyens eux-mêmes.

De l'autre côté, le contrat moral fait appel à la responsabilité de la personne immigrante de se prendre en charge et de faire les démarches pour assurer le succès de sa propre intégration. Pour ce faire, elle est encouragée à commencer ce processus le plus rapidement possible, avant même son arrivée au Québec, en se familiarisant avec la culture et les institutions du Québec, ses valeurs, ses possibilités d'emploi et en apprenant le français. Dans cet esprit, le terme

« intégration » s'inscrit dans une relation de réciprocité et couvre à la fois les initiatives des nouveaux arrivants pour s'intégrer à la société d'accueil et les efforts de cette société pour que cette intégration soit réussie.

L'ACCORD CANADA-QUÉBEC

En 1991, au terme d'ententes successives avec le gouvernement du Canada, le Québec a signé l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*[3], qui a accru de façon substantielle ses pouvoirs en matière d'immigration et d'intégration. Le Québec dispose donc aujourd'hui d'une marge de manœuvre qui lui permet de déterminer les volumes de personnes immigrantes qu'il désire accueillir, ainsi que de recruter et de sélectionner des ressortissants étrangers en fonction de ses besoins et de sa capacité d'accueil[4]. Il possède aussi la compétence exclusive en matière d'intégration linguistique, économique, sociale et culturelle des nouveaux arrivants qui ont obtenu la résidence permanente.

LA COMPOSITION DE L'IMMIGRATION

Le Québec sélectionne les personnes immigrantes en fonction de grandes catégories d'immigration. Ainsi, le Québec sélectionne notamment des candidates et des candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés au moyen d'une grille qui prend en considération les facteurs personnels susceptibles de permettre au nouvel arrivant de devenir rapidement autonome et de s'intégrer harmonieusement à la société d'accueil, par exemple, l'âge, la scolarité, la connaissance des langues et la profession.

Ces critères de sélection ont un impact sur la nature et le poids relatif de l'immigration. Au cours de la période 2004-2008[5], le nombre de personnes admises au Québec a été de 222 704. Ces admissions sont réparties entre la catégorie de l'immigration économique, c'est-à-dire les travailleurs qualifiés, les gens d'affaires et les aides familiales, dans une proportion de 61,3 %, la catégorie du regroupement familial, dans une proportion de 22,1 %, et la catégorie des réfugiés et personnes en situation semblable, dans une proportion de 9,2 %. Dans l'ensemble, il s'agit de personnes jeunes (70,0 % ont moins de 35 ans), scolarisées (72,8 % possèdent 14 années de scolarité ou plus), et qui connaissent le français (plus de 58,0 %). La proportion des immigrants se destinant au marché du travail est de 64,0 %.

La population immigrante est de plus en plus diversifiée tel qu'on peut le constater en regardant la liste des pays les plus importants à l'origine de l'immigration. Au cours de ces cinq dernières années, les dix principaux pays de naissance des immigrants sont (en ordre décroissant) : l'Algérie (8,3 %), la France (7,9 %), le Maroc (7,4 %), la Chine (6,9 %), la Colombie (5,1 %), la Roumanie (4,7 %), le Liban (3,9 %), Haïti (3,5 %), l'Inde (2,5 %) et le Mexique (2,4 %).

Afin que l'apport de l'immigration puisse contribuer significativement aux défis auxquels le Québec est confronté, le gouvernement a mis en place son propre exercice de planification triennale de l'immigration, qu'il réalise lors d'une commission parlementaire. Cet exercice est l'occasion de consulter l'ensemble de la population et de consolider le consensus social sur le volume et sur la composition du mouvement d'immigration que le Québec envisage d'accueillir, ainsi que sur ses orientations en matière d'immigration. Il tient compte des principes de regroupement familial et des valeurs de solidarité internationale, de même que des besoins et de la capacité d'accueil de la société québécoise. Le plan d'immigration du Québec doit être déposé annuellement à l'Assemblée nationale.

LES ENJEUX DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION

En matière d'accueil, d'intégration et de rapprochement interculturel, les défis sont grands et sont liés à la composition de l'immigration. Diverses mesures ont été proposées et mises en place depuis l'adoption de l'énoncé de politique, tout en gardant le cap sur les orientations déjà fixées par cet énoncé. Ces mesures peuvent être regroupées selon cinq grands enjeux ou domaines de préoccupations.

L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Les personnes immigrantes sont fortement incitées à utiliser les services d'accueil, d'accompagnement et d'aide à l'intégration offerts par le Ministère et par les organismes communautaires partenaires pour faciliter leur parcours d'intégration au Québec[6]. Le Ministère dispose d'un réseau de neuf services Immigration-Québec et de trois points de service déployés sur l'ensemble du territoire[7]. Son action auprès des nouveaux arrivants s'appuie sur un solide partenariat avec les organismes communautaires qu'il finance ainsi qu'avec les différents ministères et organismes locaux et régionaux, notamment ceux des secteurs de l'emploi, de la santé, de l'éducation et du logement.

En 2005, le Ministère a instauré une approche d'accompagnement personnalisé, qui s'étend dans tout le réseau des services Immigration-Québec et celui des organismes communautaires au service des nouveaux arrivants. L'approche d'accompagnement personnalisé permet d'offrir un soutien de durée ou d'intensité variable, adaptée aux besoins particuliers de la personne immigrante et vise ainsi à accélérer sa démarche d'intégration. Elle contribue à développer l'autonomie du nouvel arrivant en l'associant de façon active à l'identification de ses besoins et de ses objectifs

à l'aide du *Guide pour réussir mon intégration – Apprendre le Québec* qui lui est remis[8]. De plus, le Ministère a révisé son site Internet en fonction de cette nouvelle approche permettant ainsi aux personnes immigrantes sélectionnées d'amorcer leurs démarches d'intégration dès l'étranger.

Nous présenterons brièvement une synthèse des démarches les plus importantes à entreprendre pour que l'immigrant soit en mesure de réussir son projet d'intégration à la société québécoise.

- À l'étranger, le Ministère offre aux candidats sélectionnés des séances préparatoires à leur arrivée au Québec.
- À l'aéroport, les nouveaux arrivants sont accueillis par un agent du Ministère qui les informe sur les services du Ministère, évalue leurs besoins immédiats, fixe un rendez-vous au service Immigration-Québec de leur territoire, les incite à utiliser le guide *Apprendre le Québec* et les informe des services d'hébergement ou de transport disponibles pour leur destination d'établissement[9].
- Dans les services Immigration-Québec, les nouveaux arrivants sont encouragés à utiliser les services du Ministère de même que ceux des organismes communautaires pour faciliter leur installation et leur intégration à la vie québécoise[10] :
  - la séance sur les premières démarches d'installation ou l'entrevue d'accueil, qui permet d'aider le nouvel arrivant à définir ses besoins liés à l'installation, de l'informer sur les premières démarches à réaliser et de l'orienter vers les autres services du Ministère ainsi que vers les partenaires publics et communautaires ;
  - la séance *Vivre ensemble au Québec* qui permet d'informer le nouvel arrivant sur les valeurs communes de la société québécoise et de l'accompagner dans une démarche de compréhension et d'intégration de ces valeurs ;
  - la session de formation *S'adapter au monde du travail québécois* qui vise à préparer les nouveaux arrivants aux réalités du marché du travail québécois ;
  - la séance sur la vie et l'emploi en région qui présente les perspectives économiques des différentes régions du Québec ;
  - l'entrevue avec un agent d'accompagnement, qui permet d'aider le nouvel arrivant à identifier ses besoins d'intégration et d'adaptation au marché du travail et de le diriger vers les partenaires publics et communautaires pouvant y répondre ;
  - des cours de français langue seconde offerts dans différents milieux ;
  - l'information sur les professions et métiers réglementés et l'accompagnement des personnes immigrantes dans leurs démarches auprès d'un organisme de réglementation ;
  - l'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec.
- Les réfugiés pris en charge par l'État sont accueillis à l'aéroport par des représentants d'un organisme communautaire et du Ministère. Ils sont conduits jusqu'à leur ville de destination où ils sont hébergés à l'hôtel pour quelques jours. Des représentants du Ministère ainsi que des représentants d'organismes mandatés les aident à trouver un logement, à s'installer et à s'intégrer à la société québécoise. Le Ministère finance l'achat des biens et services essentiels qui leur sont destinés dans le cadre du Programme d'accueil et d'installation des réfugiés (PAIR).

L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS PAR LES PERSONNES IMMIGRANTES NON FRANCOPHONES

Il faut se rappeler que le Québec est le seul état majoritairement francophone en Amérique du Nord. Cette particularité fait de la pérennité de la langue française un des enjeux majeurs de la société québécoise. La langue française est la langue officielle du Québec et est enchâssée dans la *Charte de la langue française*, adoptée en 1977.

D'une part, des efforts constants et concertés sont investis pour que l'immigration contribue à la sauvegarde de la langue française. D'autre part, la connaissance de la langue constitue un facteur essentiel d'intégration et de participation des personnes immigrantes à la société d'accueil, car elle contribue à une insertion en emploi plus rapide et plus efficace, favorise une plus grande participation à la vie sociale et culturelle et suscite un sentiment d'appartenance à la société québécoise.

Le gouvernement du Québec offre gratuitement aux personnes immigrantes adultes des cours de français à temps complet ainsi que des cours à temps partiel réguliers et spécialisés, grâce à un partenariat bien ancré avec des établissements d'enseignement collégiaux et universitaires, des centres d'éducation des adultes, des commissions scolaires, des organismes communautaires et des employeurs dans la plupart des régions du Québec[11]. Les nouveaux arrivants sont orientés vers les lieux de formation correspondant à leur niveau de scolarité. Cette formation intègre aussi l'acquisition de connaissances sur la société québécoise, sa culture et ses valeurs communes.

Des cours spécialisés sont aussi offerts à des personnes immigrantes qui présentent des besoins spécifiques, tels les aides familiales, les personnes isolées, surtout les femmes, les parents d'enfants allophones. Des cours de français oral et écrit de niveaux plus avancés et des cours spécialisés sont aussi disponibles pour les personnes immigrantes inscrites à certains programmes ou à une formation d'appoint visant l'accès à un ordre

professionnel. Le Ministère offre aussi une banque d'exercices de français en ligne, disponible sur son site Internet. Au cours de l'année 2008, le Ministère a aussi mis en ligne un cours de français de niveau intermédiaire offert gratuitement aux candidates et aux candidats déjà sélectionnés qui leur permettra de parfaire leur connaissance du français avant leur arrivée au Québec. Ce cours de français en ligne est aussi disponible au Québec depuis juin 2009.

Enfin, pour accélérer l'apprentissage du français et pour aider les personnes candidates à l'immigration à parfaire leur connaissance du français et ainsi accroître leur chance d'être sélectionnées, le Ministère a conclu des ententes avec plusieurs partenaires en francisation à l'étranger[12].

L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DES PERSONNES IMMIGRANTES OU ISSUES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Depuis quelques années, le gouvernement du Québec intensifie ses efforts pour faciliter et accélérer le parcours d'insertion en emploi des personnes immigrantes et des membres des communautés culturelles, pour assurer la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger et pour stimuler les employeurs à accueillir et à maintenir en emploi une main-d'œuvre diversifiée.

La reconnaissance des acquis des personnes immigrantes est une préoccupation majeure au regard de leur intégration. Au cours des dernières années, le Ministère a signé une trentaine d'ententes avec des ordres professionnels en vue de mettre en œuvre des projets visant à[13] :

- améliorer la qualité de l'information sur l'accès aux professions et métiers réglementés destinée aux personnes immigrantes ;
- améliorer le processus de reconnaissance des compétences, par la conception d'outils de préparation aux examens, d'évaluation des compétences ;
- améliorer l'accès à la formation d'appoint, par la conception de formations de courte durée destinées aux personnes formées à l'étranger et de formations en français liées à l'exercice de la profession.

De plus, le Ministère offre un Service d'information sur les professions et métiers réglementés afin de soutenir les personnes immigrantes dans leurs démarches d'admission auprès des organismes de réglementation des professions et des métiers. Ce service leur fournit l'information nécessaire tout au long de leur processus d'accès aux professions et métiers réglementés et aide les nouveaux arrivants à préparer leur demande d'admission[14]. Le Ministère délivre également un document appelé *Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*[15]. Ce document permet d'établir une comparaison entre les diplômes obtenus à l'extérieur du Québec et le système d'éducation québécois. Plusieurs employeurs, établissements d'enseignement, ordres professionnels et autres organismes de réglementation se servent de ce document lorsqu'ils considèrent respectivement l'embauche d'un candidat ou son admission à un programme d'études ou à leur ordre ou organisme.

Afin d'aider les nouveaux arrivants à s'intégrer au marché du travail rapidement et de façon durable, le Ministère offre, depuis mai 2009, une nouvelle formation intitulée *S'adapter au monde du travail québécois* à l'intention des nouveaux arrivants, en collaboration avec 6 organismes à but non lucratif de la région de Montréal[16].

Le Ministère a également accru sa collaboration avec les ressources gouvernementales d'insertion en emploi pour développer des programmes et des services destinés à encourager et à soutenir les entreprises et les institutions dans leurs efforts pour accueillir et maintenir en emploi une main-d'œuvre diversifiée. En 2008-2009, plusieurs initiatives ont découlé des efforts de concertation interministérielle, par exemple :

- Le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) a été mis en oeuvre grâce à un partenariat entre trois organismes ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)[17]. Ce programme vise à fournir un incitatif financier aux employeurs afin qu'ils embauchent les personnes immigrantes et les minorités visibles dans un emploi en lien avec leur domaine de compétence, même si la personne embauchée n'a pas d'expérience canadienne.
- Des modalités de maillage professionnel ont été convenues avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Le maillage professionnel permet aux entreprises québécoises d'accueillir une nouvelle personne immigrante qualifiée pour de courts stages d'observation non rémunérés s'échelonnant sur une période de 2 à 5 jours[18].
- Une concertation MICC-MESS-MDEIE[19] a été établie en vue d'une offre de service concertée aux employeurs en gestion de la diversité ethnoculturelle afin de favoriser l'embauche, le maintien en emploi et la promotion dans la carrière des personnes immigrantes et des minorités visibles.
- À l'initiative du MICC, en collaboration avec le MESS et la Conférence régionale des élus de Montréal, *Défi Montréal* a été mis en place afin de mobiliser les acteurs socio-économiques de l'île de Montréal en vue de trouver des réponses aux problèmes d'insertion économique des personnes immigrantes. De plus, *Défi Montréal* vise à favoriser l'émergence de projets structurants et novateurs visant à favoriser l'insertion professionnelle des Montréalaises et des Montréalais issus de l'immigration, en particulier les femmes immigrantes, les personnes d'origine maghrébine et les

minorités visibles. Une première vague de neufs projets a été lancée en avril 2009 et une seconde sera lancée en avril 2010. Ces projets sont portés par les milieux communautaire et éducatif en partenariat avec les milieux économique et privé.

- Le MICC a mis en œuvre en novembre 2008 conjointement avec Emploi-Québec une mesure d'accompagnement dans la région de Montréal; cette mesure permet d'assurer un suivi personnalisé et systématique du parcours d'intégration en emploi des personnes immigrantes qui ont besoin d'un soutien accru[20].
- Le MICC a tout récemment collaboré avec Emploi-Québec et les ordres professionnels afin de lancer le Projet IPOP pour l'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel. Ce projet vise à faciliter l'obtention d'un premier emploi dans leur profession et de soutenir financièrement l'employeur qui embauche et intègre en emploi une personne formée à l'étranger.

L'IMMIGRATION EN RÉGION

Les actions entreprises en régionalisation témoignent de la volonté gouvernementale de mieux répartir l'immigration sur l'ensemble du territoire québécois. En effet, le Québec n'échappe pas à la tendance observée à plusieurs endroits dans le monde, c'est-à-dire la concentration de l'immigration dans les grandes villes. Plus précisément, on observe que près de 82 % des nouveaux arrivants s'établissent dans la région métropolitaine de Montréal. Cette situation prive les régions du Québec de l'apport social, économique et culturel de l'immigration, alors que la plupart d'entre elles connaissent des pénuries de main-d'œuvre et sont affectées par le vieillissement de la population.

Pour relever le défi d'attirer et de retenir les personnes immigrantes dans les régions, le Ministère s'appuie résolument sur un partenariat avec les forces vives du milieu. Dans cette optique, l'intervention gouvernementale vise à susciter et à soutenir l'engagement des intervenants régionaux et locaux à considérer la contribution de l'immigration dans leur stratégie de développement[21]. À cet effet, le Ministère signe des ententes avec des municipalités ou, à l'échelle régionale, avec des conférences régionales des élus. Ces ententes permettent le financement, avec divers partenaires, de projets visant l'attraction, l'intégration, la francisation des personnes immigrantes, de même que le soutien à des activités de rapprochement interculturel[22].

Le Ministère travaille activement à la conclusion d'autres ententes. Le financement de ces ententes par le Ministère provient du Programme régional d'intégration (PRI). Ce programme comporte en outre un volet destiné aux organismes communautaires à but non lucratif qui mettent en œuvre des projets visant l'établissement de personnes immigrantes en région.

Divers moyens sont ainsi mis en œuvre pour favoriser l'accueil et l'intégration en région. Les services Immigration-Québec et leurs partenaires offrent des séances d'information sur la vie et l'emploi en région à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec à Montréal. Les nouveaux arrivants peuvent y rencontrer des personnes-ressources et découvrir des emplois disponibles, les perspectives d'affaires, les possibilités de logement et les services disponibles dans ces régions : cours de français, services dans le domaine de la santé et de l'éducation, etc. Des organismes partenaires du MICC, oeuvrant à Montréal, sont également spécialisés dans le soutien aux personnes immigrantes désireuses de s'établir à l'extérieur de Montréal. Parmi les services offerts, ils organisent des séjours exploratoires en région, réalisent les arrimages entre les compétences des nouveaux arrivants et les offres d'emploi provenant des régions et peuvent accorder du soutien technique et financier.

Deux nouveaux projets vont contribuer à l'intégration des personnes immigrantes en région, notamment l'introduction, depuis 2008-2009, d'un nouveau paramètre de financement dans le cadre du Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants (PANA) pour les organismes d'accueil qui sont situés à l'extérieur des grands centres. Ce paramètre permet à ces organismes de recevoir un financement supplémentaire. Il y a également à ce titre l'élaboration en cours du projet « passerelle pour l'emploi région » qui prévoit, notamment par un partenariat étroit avec Emploi-Québec, un arrimage plus systématique et structuré des emplois disponibles en région avec les candidates et les candidats potentiels à Montréal.

LE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL

Dans un contexte où l'immigration au Québec est issue davantage de pays d'Afrique du Nord, d'Asie et d'Amérique du Sud, entraînant ainsi la présence de cultures et de religions de plus en plus diverses, l'importance d'agir en matière de relations interculturelles se fait sentir. Le gouvernement du Québec pose et continue de poser des gestes afin d'augmenter les efforts pour inviter chacun à s'ouvrir à la diversité et à maintenir ainsi un climat d'ouverture parmi la population en général à l'égard des personnes immigrantes et de l'immigration. Certaines de ses interventions visent ainsi à prévenir le racisme et la discrimination, à favoriser des rapports interculturels harmonieux ainsi qu'à faire face aux tensions intercommunautaires. En fait, le gouvernement cherche par ses actions à faire du Québec une société qui offre une réelle égalité des chances à toutes ses citoyennes et citoyens.

- Dans le cadre de la politique gouvernementale *La diversité : une valeur ajoutée* et le plan d'action qui l'accompagne, divers moyens et actions sont prévus pour faire connaître davantage la diversité culturelle et l'apport des communautés culturelles au développement du Québec et contribuer à contrer les préjugés et la discrimination.
- La sensibilisation à la richesse de la diversité, à l'apport de l'immigration et à la lutte contre le racisme et la discrimination se font également au moyen de grands événements publics et annuels, organisés ou soutenus par le Ministère, comme la *Semaine québécoise des rencontres interculturelles*, le *Mois de l'histoire des Noirs* et la *Semaine d'actions contre le racisme*. En novembre 2006, le mois de février a été consacré officiellement le *Mois de l'histoire des Noirs* par une loi adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale.
- Articulée autour du message *L'avenir du Québec ne peut s'écrire sans l'immigration*, la campagne de promotion de l'apport de l'immigration à la société québécoise s'est déroulée à l'automne 2008 à travers les médias télévisuels et imprimés. Cette campagne fait partie d'une approche plus large qui vise, outre la sensibilisation de la population à l'apport de l'immigration, celle aux effets du racisme et de la discrimination et la promotion des valeurs communes. Le MICC dispose désormais d'une signature permanente, soit *L'immigration, c'est Bienvenue !*, qui sera associée à ses productions et ses projets.
- Le MICC a procédé à une refonte des programmes de subvention en matière de relations interculturelles par la création du *Programme Action diversité* (PAD)[23]. L'instauration d'un processus de sélection plus formel des projets, à entrée fixe, à la suite d'appels de projets ainsi que la flexibilité du programme en fonction des problématiques spécifiques à des régions et à des localités permettront de répondre davantage aux besoins exprimés.
- Les initiatives prises dans le cadre des quatre volets du programme ***Valorisation Jeunesse*** contribueront à lever les obstacles auxquels se heurtent certains des jeunes des communautés culturelles et à leur permettre de se réaliser pleinement quel que soit le milieu dans lequel ils évoluent.
  - Le volet 1 *Place à la relève* vise à faciliter l'accès au marché du travail par des emplois d'été formateurs.
  - Le volet 2 *Renforcement de l'action communautaire des policiers* permet de réaliser des actions favorisant l'échange, la concertation et le rapprochement des citoyens et des services policiers dans huit arrondissements de Montréal dont certains secteurs ont un indice de pauvreté et d'exclusion sociale plus élevé.
  - Le volet 3 – *Confiance sans limites* vise à favoriser l'égalité des chances en contribuant à renforcer l'estime de soi chez les adolescentes des communautés culturelles.
  - Le volet 4 *Modèles sans frontières* permettra à des jeunes garçons et filles issus des communautés culturelles de rencontrer des personnes modèles inspirantes, de différentes origines, choisies pour leur implication personnelle, professionnelle ou communautaire ou pour leur rayonnement au sein de la société.

CONCLUSION

L'immigration vient répondre à des besoins pressants de nature économique. Elle représente également la clé pour s'assurer que la langue française demeurera la langue de communication des générations à venir. De plus, le mouvement migratoire joue un rôle important dans le développement et le maintien des liens avec d'autres pays ainsi que dans l'importation des connaissances et des savoir-faire au Québec. Il permet au Québec, année après année, de s'ouvrir sur le monde et à la diversité.

Dans ce contexte, l'approche du Québec en matière d'intégration des nouveaux arrivants, de participation des membres des communautés culturelles et de rapprochement interculturel acquiert une importance particulière. Elle doit faire en sorte que les nouveaux arrivants et les personnes des communautés culturelles sentent qu'ils font partie de façon pleine et entière de la société québécoise. Face à la diversité croissante de la population québécoise, des efforts constants, des gestes et des interventions sans cesse renouvelés sont et doivent être faits et entrepris par le Québec. L'intégration et la pleine participation de toutes les citoyennes et de tous les citoyens à la société québécoise sont un processus dynamique auquel le gouvernement du Québec travaille sans relâche.

BIBLIOGRAPHIE

Gouvernement du Québec. 2007. *Charte de la langue française*, L.R.Q., chapitre C-11.

Gouvernement du Québec. 1991. *Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*. Québec, 7 p.

Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. (mars 2009). *Tableaux sur l'immigration permanente au Québec 2004-2008*. Direction de la recherche et de l'analyse prospective, 46 p.

Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. 2008 (2e édition). *Apprendre le Québec. Guide pour réussir mon intégration*. Gouvernement du Québec, 166 p.

Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. 2008. *La diversité : une valeur ajoutée. Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec*. 51 p.

Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. 1990. *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Montréal, 87 p.

Thériault, Lise. (automne 2005). « Introduction. Le rapprochement interculturel : une vision d'ensemble ». *Canadian Issues/ Thèmes canadiens*. pp. 4-6

RÉFÉRENCES

[1] Le gouvernement fédéral reconnaît la diversité au fondement de la société canadienne. Sa politique de multiculturalisme cherche à préserver et à mettre en valeur le patrimoine multiculturel canadien et à favoriser l'égalité de tous les Canadiens et Canadiennes. Selon cette approche, les groupes ethniques sont encouragés à conserver leurs valeurs, leurs façons de faire et leur mode de vie et de vivre côte à côte ; chaque culture jouissant d'un statut égal.

[2] La nationalité est de compétence fédérale. Toutes les personnes immigrantes admises au Canada peuvent acquérir la citoyenneté canadienne par naturalisation après trois ans de séjour au pays à titre de résident permanent. Le résident permanent est une personne à qui les autorités fédérales ont octroyé le droit de s'établir de façon permanente sur le territoire canadien.

[3] Les premières ententes avec le gouvernement fédéral canadien ont été signées au cours des années 1970, permettant au Québec d'accroître progressivement son intervention en immigration. L'Accord Canada Québec conclu en 1991 a une plus grande portée et est de nature permanente.

[4] Pour effectuer la sélection des candidats, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles possède un réseau de six bureaux à l'étranger : Paris, Vienne, Mexico, São Paulo, Hong Kong et Damas et compte sur une équipe de conseillers en immigration pour assumer, à l'étranger, la sélection des candidats à l'immigration au Québec.

[5] Données tirées des *Tableaux sur l'immigration permanente au Québec 2004-2008* produits par le MICC.

[6] Ces services, non obligatoires, sont offerts aux nouveaux arrivants pour une durée de cinq ans. Au-delà de cette période, les personnes doivent recourir aux services offerts à l'ensemble de la population.

[7] Quatre services Immigration-Québec sont situés sur l'Île de Montréal, les cinq autres sont localisés à Québec, Sherbrooke, Laval, Longueuil et Gatineau. Les points de service sont situés à Trois-Rivières, Saguenay et Rouyn-Noranda.

[8] Il est diffusé en version électronique en français, en anglais et en espagnol par Internet et sous forme de brochure en français. Une deuxième édition en mars 2009 permet de renforcer le message sur les valeurs communes de la société québécoise de même que celui sur la régionalisation de l'immigration.

[9] Un certain nombre de nouveaux arrivants ne font pas appel aux services du Ministère pour des raisons diverses : ils s'estiment suffisamment informés, ils travaillent ou ont été sélectionnés sur place après avoir séjourné au Québec, notamment à titre de travailleurs temporaires ou d'étudiants étrangers, ils ont suivi un cours de francisation où est abordé le mode de fonctionnement de la société québécoise, ils ont obtenu ces mêmes services par les partenaires communautaires financés en vertu du Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants (PANA).

[10] En 2008-2009, 15 033 nouveaux arrivants se sont présentés à une séance sur les premières démarches d'installation ou à une entrevue d'accueil et 7 017 nouveaux arrivants ont bénéficié d'un service d'accompagnement personnalisé offert par le Ministère.

[11] La francisation à temps complet peut totaliser jusqu'à près de mille heures de cours et la formation à temps partiel, jusqu'à près de huit cents heures. La durée de la formation varie selon les besoins. Par exemple, une personne immigrante scolarisée qui n'a aucune connaissance du français bénéficiera de trois cours de onze semaines à raison de trente heures par semaine. Il existe aussi un programme adapté pour les personnes immigrantes qui ont peu ou pas fréquenté l'école dans leur pays d'origine. Les cours de français à temps partiel sont offerts à une intensité variant de quatre à douze heures par semaine selon le niveau de compétence et le lieu de formation. Ces cours sont offerts dans différents lieux de formation, le jour, le soir et les fins de semaine.

[12] Les efforts sont concluants : au 31 janvier 2010, 86 ententes avaient été signées avec les Alliances françaises, les Instituts français et les Centres culturels français dans plusieurs pays où le Québec souhaite intensifier ses efforts de sélection, notamment en Europe de l'Est, en Amérique centrale et en Amérique du Sud. D'autres ententes permettent à des candidates et candidats de passer des tests de français adaptés aux besoins du Québec afin d'appuyer leur demande d'immigration.

[13] Le Conseil interprofessionnel du Québec, les ordres professionnels, l'Office des professions du Québec, Emploi-Québec et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

[14] En 2008-2009, le Ministère a accompagné 1 982 personnes immigrantes dans leurs démarches d'accès aux professions et aux métiers réglementés.

[15] En 2008-2009, le Ministère a délivré 17 694 *Évaluations comparatives des études effectuées hors du Québec.*

[16] D'une durée de 21 heures, la nouvelle formation a adopté une approche pédagogique participative et vise à informer, à sensibiliser et à mobiliser le nouvel arrivant. Offerte le jour et le soir, *S'adapter au monde du travail québécois* devrait rejoindre 5 100 personnes dans la région de Montréal en 2009-2010 . Le déploiement dans les autres régions du Québec est prévu pour 2010-2011.

[17] En 2008-2009, 1 008 participants ont été embauchés dans le cadre du Programme, selon les données d'Emploi-Québec. De ce nombre, 39% sont des femmes. Une proportion de 80% des participants étaient toujours en emploi trois mois après la fin du soutien financier aux entreprises.

[18] En 2008-2009, 185 maillages ont été réalisés. En tout, 99 entreprises, tant des petites et moyennes entreprises (PME) que des multinationales, toutes sphères d'activité confondues, se sont engagées à accueillir des participants.

[19] Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

[20] Du 1er novembre 2008 au 31 mars 2009, elle a permis d'accompagner 727 personnes De ce nombre : 34% étaient des femmes; 50% des participants étaient des personnes nouvellement arrivées provenant du Maghreb; 164 personnes ont intégré un emploi au terme de cette mesure. Cette mesure a été implantée à Longueuil, le 1er avril 2009, et à Laval, le 1er juillet 2009.

[21] On dénote une progression du nombre de nouveaux arrivants établis à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal. En 2009, 32 105 immigrants récents (admis depuis 5 ans et moins) ont choisi de s'établir en région. Une hausse de 5,7% par rapport à l'année précédente.

[22] À ce jour, onze plans d'action régionaux ont été lancés, des ententes sont en vigueur avec sept conférences régionales des élus, 6 avec les villes et les municipalités et 16 avec les organismes communautaires pour attirer, accueillir et intégrer les nouveaux arrivants dans les régions afin de valoriser, auprès des populations des régions, l'apport économique, social et culturel de l'immigration.

[23] Ce nouveau programme remplace à la fois le Programme d'appui aux relations interculturelles (PARI) et le Programme de soutien à la pleine participation et à l'ouverture à la diversité (PSPPOD).